

Compte-rendu de réunion du 11 avril 2019

Participants :

Nom Prénom	Organisme	Présent	Excusé
Myriam BASLE	RENNES Métropole	x	
Jennifer BENCHETRIT	IGN / SPP – projet GPU		x
Sébastien BONDOUX	Parenthèses URBAINEs	x	
Pierre CAPART	DGALN / Bureau Urbanisme QV3	x	
Lydie DUGAIN	AGURAM		x
Alexandra COCQUIERE	IAU IdF		x
Olivier DISSARD	CGDD/DRI/MIG		x
Dominique ESNault	ADAUHR		x
Bruno FORGET	SIEEA		x
Arnauld GALLAIS	Cerema Ouest	x	
Stéphane GARCIA	IGN / Cellule normalisation	x	
Marie-Christine NARDIN	Min Culture / Bur. Espaces protégés	x	
Leslie LEMAIRE	DRIEA IdF/UT75	x	
Pascal LORY	DGALN		x
Dominique MORIN	Grand Besançon	x	
Emmanuel PIERREZ	Min Culture / dépt. des S.I patrimoniaux		x
Stéphane ROLLE	CRIGE PACA	x	
Vincent ROUILLARD	DREAL Bretagne	x	
Marie TANNEAU	ESRI France - arcOpole		x
Nadège THAREAU	Grand Besançon	x	
Franck TOUYAA	Agglo Cergy-Pontoise & SIGTopo AITF		x
Christophe VILLOTTA	Communauté d'Agglo de La Rochelle		x

Ordre du jour :

- Validation du dernier compte-rendu et points d'infos / actu
- Maintenance évolutive des géostandards
- Spécifications de modélisation des PSMV
- Propositions de symbolisation basées sur le standard CNIG PLU v2017
- Structuration du règlement d'urbanisme
- Point divers

Prochaine réunion : **13 juin 2019 à 10h** (IAU, 15 rue Falguière, 75015 Paris)

1. Revue du dernier compte-rendu, point d'actualité, infos diverses

Le géostandard CNIG SUP v2016b et les consignes de saisie de métadonnées (CSMD) PLU/CC/SUP/SCOT v2019 ont été validés par [la Commission Données du 7 mars](#).

A. Gallais s'étonne que la nouvelle version des CSMD, arrêtée fin 2018, ne soit supportée par le GPU qu'à partir de sa version 4.1 prévue en octobre 2019.

La Commission Données du CNIG de septembre sera l'occasion de faire un point d'avancement du GT DDU par rapport à son [mandat](#).

P. Capart informe le GT DDU que la Métropole de Lyon souhaiterait faire un retour avec des propositions d'évolution de la modélisation des plans de secteurs dans le géostandard PLU/PLUi. Selon P. Capart, cette proposition semble pertinente sur les aspects gestion et affichage des informations, mais incompatible avec le modèle actuel, ce qui empêcherait la métropole d'intégrer son PLUm dans le GPU. Le GT DDU constate que les plans de secteurs (définis par l'article [L151-3](#) du code de l'urbanisme) seront de plus en plus utilisés et propose d'étudier si la solution de Lyon est particulière ou si elle a été mise en œuvre par d'autres collectivités.

P. Capart informe le GT DDU de la publication d'un « Flash DGALN » sur les aspects juridiques et calendaires de publication des documents d'urbanisme dans le GPU.

Décision / Actions

- *Convier Lyon Métropole à présenter sa modélisation des plans de secteurs au GT DDU.*

2. Maintenance évolutive des géostandards

1) Anomalie TYPEINF / TYPEP dans le géostandard CC v2017 (cf. [CR précédent](#))

L'anomalie a été corrigée en coordination avec le projet GPU. La valeur « 00 » de TYPEINF implique désormais la saisie d'une valeur dans TYPEP.

Le géostandard CC v2017b a été re-publié avec la correction.

2) Actualisation des systèmes de référence

Les géostandards d'urbanisme ont été mis à jour suite à la publication du [décret n° 2019-165 du 5 mars](#) relatif au système national de référence de coordonnées.

Aux Antilles, la conséquence est l'adoption du RGAF09 (code EPSG 5490). Les tableaux des standards des documents d'urbanisme ont été modifiés en ce sens.

3) Actualisation des bases législatives et réglementaires actuellement indiquées dans la codification du géostandard CNIG PLU

La revue par L. Lemaire des références législatives et réglementaires pour les prescriptions et périmètres d'information dans le projet de géostandard PSMV (cf. infra) induit des possibilités d'actualisation des références du géostandard PLU/CC.

P. Capart propose un code de prescription 16-04 pour les constructions et installations nécessaires à l'activité agricole en zone A ou N.

Décision / Actions

- *L. Lemaire et P. Capart proposeront à la prochaine réunion un projet d'actualisation des références législatives et réglementaires pour les prescriptions et périmètres d'information dans le géostandard PLU/CC.*

3. Spécifications de modélisation des PSMV

Suite à la loi LCAP, et après examen par la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture, l'arrêté du 10 octobre 2018 fixe la [nouvelle légende des documents graphiques des plans de sauvegarde et de mise en valeur \(PSMV\)](#), conformément à l'article D. 313-5-1 du Code de l'urbanisme.

A. Gallais et L. Lemaire ont élaboré le projet de géostandard PSMV.

L. Lemaire a établi une codification des prescriptions et périmètres d'information entièrement compatible avec celle du géostandard PLU/CC.

Les codes / sous-codes nécessaires ont été ajoutés. Toutes les références législatives et réglementaires ont été établies et vérifiées.

Les quelques codes de PLU désormais non applicables aux PSMV (à noter qu'ils étaient applicables jusqu'en 2016) ont été conservés mais grisés.

Le code d'information 01-01 a été ajouté, uniquement dans le géostandard PSMV, afin de délimiter le périmètre du PSMV.

Tous les postes de la légende nationale des PSMV ont été repris, à l'exception de ceux relatifs aux :

- limites administratives, car disponibles dans le thème correspondant ;
- limites de sites patrimoniaux remarquables (SPR), car traités comme SUP AC4 dans le géostandard SUP ;
- immeubles non protégés soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère.

L. Lemaire propose de modifier le tableau des codifications en réunissant les références législatives et réglementaires dans la première colonne, et en réservant la seconde colonne aux références pour l'annexion du document (périmètre d'information).

D. Morin (Grand Besançon) expose son analyse du projet de géostandard PSMV ([présentation accessible en suivant ce lien](#)). Le PSMV de Besançon dispose d'un règlement global comprenant des prescriptions particulières à des sous-secteurs. Ceux-ci seront codés en prescriptions, par exemple en code 07-69 avec l'intitulé "*Unité urbanistique ou paysagère (secteur, quartier...) soumise à des dispositions spécifiques*".

Rennes Métropole et le Grand Besançon s'interrogent sur la codification des espaces libres (d'une part) et des bâtis (d'autre part) non protégés mais soumis à des règles spécifiques. Le GT DDU décide de leur affecter les codifications :

07-67 pour les bâtis non protégés mais soumis à des règles spécifiques

07-68 pour les espaces libres non protégés mais soumis à des règles spécifiques

Rennes Métropole et le Grand Besançon s'interrogent également sur la façon de traduire les spécificités de chaque PSMV dans une légende nationale générique et le géostandard qui lui est associé. La question est débattue en séance et consiste à déterminer comment transférer un document complexe et unique dans un modèle nécessairement simplifié.

Plutôt que de mettre en œuvre un procédé d'extension d'un modèle de légende et de standardisation, le GT DDU se prononce pour :

- conserver la généralité de la légende nationale des PSMV et du modèle de données CNIG associé. Chaque PSMV numérique se rattachera systématiquement à la codification générique proposée ;

- utiliser au maximum les informations attributaires pour détailler et caractériser les informations et postes de légende spécifiques (le standard devra expliquer comment : valeur d'attribut « LIBELLE », attributs optionnels complémentaires, etc..) ;
- Intégrer systématiquement dans le lot de données la cartographie détaillée du PSMV en pdf : 3_Reglement / <INSEE>_reglement_graphique-<DATAPPRO>.pdf.

Ce mécanisme permettra de disposer à la fois du document numérique publié et interrogeable dans un système d'information (dont le GPU), ainsi que sa version cartographique présentant les spécificités du PSMV liées à son territoire.

Décision / Actions

- *Le projet de géostandard PSMV est éligible à appel à commentaires sous réserve des modifications approuvées en séance.*
- *Le projet de modèle de données sera testé sur le PSMV de Besançon (ce qui est en cours), de la Rochelle (et de Rennes ?).*

4. Propositions de symbolisation basées sur le standard v2017

Le sous-groupe de travail SG5 « spécifications de symbolisation » s'est constitué autour de M. Tanneau avec L. Gondol, P. Barillé, en lien étroit avec le projet GPU. Après l'étape de spécifications graphiques, il prévoit l'implémentation en QML et en SLD de façon à ce que la symbolisation soit adaptable à l'ensemble des plate-formes, autant les outils libres (QGIS, Geoserver, etc.) que propriétaires.

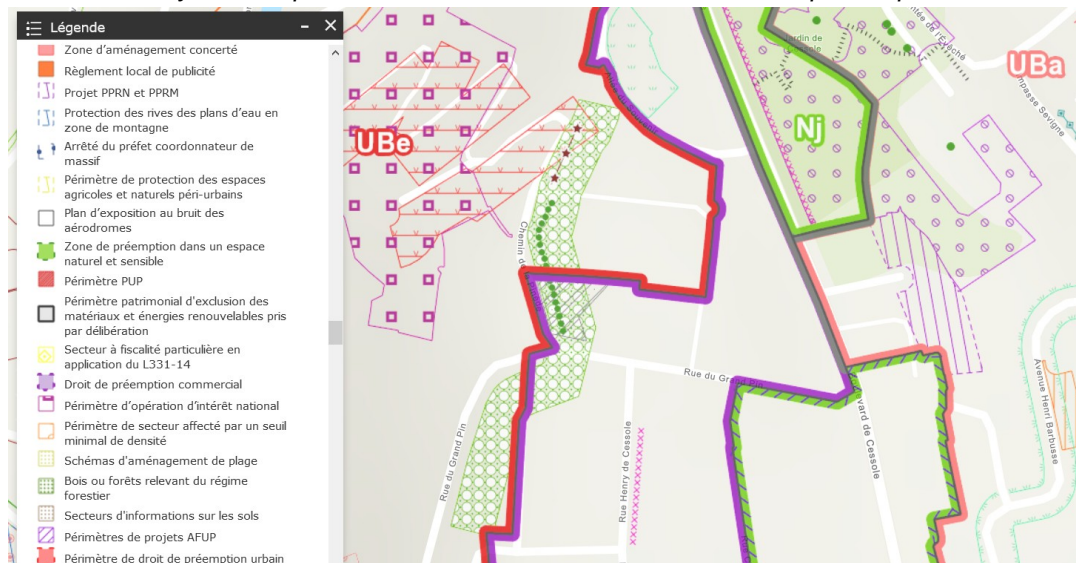
Les symbolisations sont destinées à un affichage à l'écran (plutôt que papier) par rapport à une échelle de référence 1/ 2500 et sont généralisées par code (et donc pas par sous-codes) pour éviter de les démultiplier.

Leur implémentation est effectuée sur le GPU (en SLD sous Géoserver) pour le support du standard v2017, et sont [publiées sur le Github](#) de GéoBretagne.

Les spécifications de symbolisations des zonages, prescriptions et périmètres d'informations basées sur le standard PLU/CC v2017b sont désormais achevées et accessibles sur l'[espace de partage du SG5](#).

D'autre part, M. Tanneau a réalisé une [cartographie dynamique exemple sur le territoire de Nice](#) (illustration ci-dessous).

Les fichiers .style correspondants ont été réalisés et sont utilisables par les produits ESRI.



En absence de participants et de retours du sous-groupe, le point « symbolisation » n'est pas abordé.

Il reste à :

- rédiger une documentation d'accompagnement des spécifications de symbolisation ;
- développer les fichiers de style (QML, SLD) pour les outils libres ;
- partager la ressource sur le site du CNIG.

Dans le cadre des tests du projet de géostandard PSMV mené par le Grand Besançon, N. Thureau a développé la bibliothèque de symboles PSMV conformes à la légende nationale des PSMV et dans le format .style (pour les produits ESRI).

Le GT DDU souhaite que cette bibliothèque soit partagée et convertie dans des fichiers de style (QML, SLD) pour les outils libres.

Décision / Actions

- *Le SG5 publie l'ensemble des spécifications de symbolisation en les accompagnant d'un document de présentation.*
- *M. Tanneau et le Ministère de la Culture recensent les postes de légendes nécessitant une harmonisation de symbolisation entre PLU et PSMV.*
- *N. Thureau transmet à M. Tanneau la bibliothèque de symboles PSMV au format .style*
- *S. Garcia vérifiera la bonne synchronisation des SLD du GPU avec les spécifications de symbolisation, et étudiera la possibilité de publier les dictionnaires de symboles sur (ou via) la [page de ressources du GT CNIG DDU](#).*
- *C. Villotta testera les spécifications de symbolisation en les appliquant sur le PLU de la Rochelle.*

5. Structuration du règlement d'urbanisme

De nombreux acteurs de l'urbanisme souhaiteraient pouvoir réduire le règlement à un ensemble de règles directement intégrables dans des modèles exploitables par des applications. La structuration du règlement d'urbanisme répondrait à ces besoins et permettrait de nombreux services applicatifs en aval. Ces travaux portent prioritairement sur le flux de nouveaux documents d'urbanisme plutôt que sur le stock de documents existants.

Quelques principes ont été énoncés lors des précédents GT DDU : le groupe de travail pourrait intervenir sur la spécification d'une modélisation ouverte en XML, avec des tags identifiés et nommés via un dictionnaire de balises. Ex: ZONE_Ua_CNIG, SOMMAIRE_CNIG.

L'IGN et DHUP assurent la co-animation du sous-groupe « SG6 – Structuration du règlement d'urbanisme ». Des urbanistes seront sollicités, ainsi que des équipes projets travaillant déjà sur le sujet : Buildrz, LK Spatalist, Urban&You, SmartPLU, etc.

Suite à l'enquête de besoins réalisée en 2018, le SG6 a entamé une phase exploratoire permettant d'identifier les solutions existantes, avant de se focaliser sur la spécification d'un standard de structuration ouvert et original, dans la volonté de servir l'intérêt général. Il s'est réuni le 31 janvier et a pu apprécier les présentations de Buildrz, SmartPLU et de la Métropole européenne de Lille (MEL) ([cf CR précédent](#)).

S. Garcia rend compte en séance de la réunion de sous-groupe du 31 janvier.

Les métropoles de Lille et Bordeaux étaient sollicitées pour fournir leurs modèles de

structuration du règlement d'urbanisme, afin de permettre au SG6 du CNIG de les étudier et les utiliser éventuellement comme bases de départ pour une standardisation CNIG.

La MEL a transmis son modèle de données. Celui-ci est ouvert et permet une présentation remarquable des informations d'urbanisme à l'internaute sous forme d'une « *Fiche d'information* » synthétisant les informations d'urbanisme essentielles attachées à la parcelle, et d'un « *Extrait à la parcelle* » détaillant à la fois les dispositions générales du règlement d'urbanisme et les dispositions particulières du zonage concerné.

A. Gallais présente [cette interface](#) (la présentation est accessible [en suivant ce lien](#)) et le modèle de données sous-jacent sous une forme simplifiée pour en faciliter la compréhension. Il s'agit d'un modèle de gestion de document, appliqué au règlement d'urbanisme, permettant notamment de le découper et de le reconstruire à la demande, suivant la requête de l'utilisateur.

Le modèle intègre une gestion de l'historique permettant de reconstituer l'état du règlement d'urbanisme à n'importe quelle date.

A. Gallais mentionne « deux niveaux » dans le chantier de structuration du règlement d'urbanisme :

- Le « premier niveau » correspondant à des capacités de découpage / reconstruction / restructuration / présentation (à la volée) du règlement d'urbanisme : typiquement ce que permet [le modèle de données et l'interface carto de la MEL](#) ;
- Un « deuxième niveau » s'intéressant plus en détail au contenu de chaque paragraphe du règlement, afin d'en extraire / présenter l'information urbanistique pertinente exploitable par des applications tierces : typiquement ce à quoi s'attachent des projets tels que Buildrz et SmartPLU.

S. Garcia annonce une prochaine réunion du SG6 prévoyant la revue du modèle de la Métropole européenne de Lille, la présentation de la solution de LK Spatialist, et si possible l'élaboration d'un planning de travaux.

Décision / Actions

- Prochaine réunion du SG6 le 17 mai à 10h.
- P. Capart relance Bordeaux Métropole pour la mise à disposition de son modèle de données de structuration du règlement d'urbanisme
- à échéance d'un an C. Villotta mettra le MCD de Lille à l'épreuve de la structuration du règlement du PLUi de la Rochelle.